Erasmus+



Ce programme vise à soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des individus dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, pour favoriser la croissance durable, l’emploi, la cohésion sociale et le renforcement de l’identité européenne.

26,5 milliards € Budget

Objectifs

Objectifs généraux

- Soutenir, au moyen de l’apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l’éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà
- Contribuer à la croissance durable, à l’emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l’innovation et au renforcement de l’identité européenne et d’une citoyenneté active.
- Mettre en place d’un espace européen de l’éducation
- Soutenir la mise en œuvre de la coopération stratégique européenne dans le domaine de l’éducation et de la formation, dans le domaine de la politique de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l’Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, ainsi que dans le développement de la dimension européenne du sport

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la mobilité des individus à des fins d’éducation et de formation, ainsi que la coopération, l’inclusion, l’excellence, la créativité et l’innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l’éducation et de la formation
- Promouvoir la mobilité à des fins d’apprentissage non formel et la participation active des jeunes, ainsi que la coopération, l’inclusion, la créativité et l’innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse
- Promouvoir la mobilité à des fins d’éducation et de formation des entraîneurs et du personnel sportifs, ainsi que la coopération, l’inclusion, la créativité et l’innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives

Actions-clefs

> **Action-clef 1 : Mobilité à des fins d’éducation et de formation**
>
> L'action-clef 1 d'Erasmus+ encourage la mobilité des jeunes et des travailleurs de jeunesse à des fins d’éducation et de formation dans un autre pays.

Activités soutenues

- Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur
- Mobilité des apprenants et du personnel de l'enseignement et de la formation professionnels
- Mobilité des élèves et du personnel du secondaire
- Mobilité des apprenants et du personnel de l'éducation des adultes
- Mobilité des jeunes et animateurs de jeunesse

Action-clef 2 : Coopération entre organisations et établissements

Les actions mises en place au titre de cette action clef d'Erasmus + doivent avoir des retombées positives et durables en termes d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques.

Activités soutenues

- Partenariats de coopération et échanges de pratiques
- Partenariats d'excellence (universités européennes, centres d'excellence professionnelle et masters communs)
- Partenariats en faveur de l'innovation pour renforcer la capacité d'innovation de l'Europe
- Plateformes et outils en ligne en vue d'une coopération virtuelle (bureaux d'assistance eTwinning et plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe)

Action-clef 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Cette action-clef a pour priorité principale d'améliorer l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que des politiques à destination de la jeunesse.

Activités soutenues

- Soutien à la mise en œuvre des politiques sectorielles de l'UE dans les domaines de l'éducation et de la formation ;

- Soutien aux outils européens visant à une plus grande transparence et une meilleure reconnaissance des compétences et qualifications ;
- Renforcement du dialogue politique et de la coopération dans les différents réseaux de l’Union, avec les ONG européennes et internationales, dans les domaines de l’éducation et de la formation ;
- Soutien aux actions favorisant la mise en œuvre inclusive du programme ;
- Soutien aux activités de promotion des résultats du programme.

Bénéficiaires

Les particuliers (étudiants, stagiaires apprentis, élèves, apprenants adultes, professeurs, enseignants, animateurs..) peuvent participer à des projets portés **par une organisation participante** (institutions, organismes, privés ou publics actifs dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport)

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l’UE, les pays membres de l’AELE et de l’EEE, les pays en voie d’adhésion, les pays candidats à l’adhésion et les candidats potentiels, les pays relevant de la politique européenne de voisinage sont éligibles, ainsi que d’autres pays tiers qui en ont fait la demande.

Ressources

Jeunesse, Citoyenneté